



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Carte nationale d'identité

Question écrite n° 36214

Texte de la question

M Jean-Jack Salles attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'interieur, charge de la securite, sur la mise en place des cartes nationales d'identite informatisees prevues par le decret no 87-178 du 19 mars 1987. Il lui demande quand ces cartes seront delivrees dans le departement de Seine-Saint-Denis et, plus generalement, quand l'arrete ministeriel fixant la mise en oeuvre sera publie.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'est pas actuellement prevu de delivrer, au cours de la presente annee, la nouvelle carte nationale d'identite dans un autre departement que celui des Hauts-de Seine choisi comme site pilote. Lorsque la mise en place dans la Seine-Saint-Denis du systeme de fabrication et de gestion informatisee des cartes nationales d'identite aura ete decidee, l'honorable parlementaire en sera informe.

Données clés

Auteur : [M. Salles Jean-Jack](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36214

Rubrique : Papiers d'identite

Ministère interrogé : sécurité

Ministère attributaire : sécurité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 546

Réponse publiée le : 21 mars 1988, page 1313